

## TRAVAILLER PLUS = GAGNER MOINS

---

Les salariés des TCL sont des salariés de droit **privé** qui travaillent dans une entreprise **privée**, et, à ce titre, n'ont pas la sécurité d'emploi.

Un agent TCL commence son travail à 3h du matin, le dernier rentre au dépôt à 2h15 du matin. Et ce, tous les jours de l'année, jour fériés, Noël, Jour de l'an et dimanches compris. Contrairement aux allégations du maire de Lyon, pour un salaire net de 1500€/mois avec 20 ans d'ancienneté. Trouvez une nounou qui ouvre sa porte à 3h du matin, ou une qui reste debout jusqu'à 2h30 du matin, et surtout A QUEL PRIX ? Les agents TCL acceptent ces conditions grâce à une convention collective locale, qui autorisait une certaine gestion du temps libre.

### LA DIRECTION REMET EN CAUSE LA TOTALITE DE CES ACCORDS D'ENTREPRISE

QUI accepterait d'être immobilisé sur son lieu de travail pendant 13h et payé 7h ?

QUI accepterait de faire des heures supplémentaires, en sachant qu'elles risquent d'être payées en heures NORMALES ?

QUI accepterait d'avoir 2 repos non-accolés (par ex : lundi et jeudi) dans la semaine ?

QUI accepterait que des congés programmés puissent être modifiés au dernier moment ?

Les salariés TCL sont des TRAVAILLEURS qui refusent que leurs conditions de travail se dégradent, risquant de mettre en cause la sécurité des usagers et leur vie de famille (déjà mise à mal par des horaires de fous).

Depuis Juin 2008, les salariés et leurs Organisations Syndicales n'ont cessé de s'opposer au projet de casse sociale au seul profit des actionnaires. La direction de Keolis en refusant toute négociation sérieuse et constructive porte la responsabilité de ce conflit.

Pour sa part, SUD-TCL n'est pas convié aux négociations et ne peut se prononcer sur leur avancée...

SUD-TCL demande la réintégration de tous les salariés licenciés depuis le début des négociations, l'arrêt **immédiat** des pressions et procédures disciplinaires à l'encontre des grévistes et l'ouverture **immédiate** de véritables négociations.

SUD-TCL condamne tout acte criminel ou de vandalisme pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ou à l'outil de travail.